Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2011) **Heft:** 1912

**Artikel:** Seule la fiscalité est à même de réduire les inégalités de revenus

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1025746

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

problème national, épineux.

Certes, la caste managiériale prétendra qu'elle contribue à l'enrichissement collectif, elle fera sonner sa capacité fiscale. Mais sous son *«patriotisme»*, il y a une prise de pouvoir. L'initiative 1:12 a l'avantage de provoquer le débat. Le Conseil fédéral et les Chambres seront certainement pressés de s'en débarrasser, proposant le rejet sans contre-projet. Il faudra refuser cette facilité. Et obtenir au moins une radiographie du capitalisme suisse contemporain.

# Seule la fiscalité est à même de réduire les inégalités de revenus

Jean-Daniel Delley • 23 mai 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/17523

## En instaurant un salaire maximum, l'initiative 1:12 propose une mauvaise solution. Il y a mieux à faire

«Sois un élève appliqué, tu pourras exercer le métier de ton choix et obtenir un bon salaire». Ce précepte simpliste censé stimuler les jeunes n'a plus cours. Les salaires pharaoniques d'une petite poignée de dirigeants économiques sont à ce point hors de la mesure commune qu'ils ne peuvent plus servir de référence.

Ils ne traduisent ni une compétence exceptionnelle ni n'obéissent à une logique particulière qui serait celle du marché du travail des managers (DP 1738 8). On sait l'importance du travail d'équipe dans le succès d'une entreprise. Et ce soi-disant marché n'est qu'une fiction qui sert à camoufler des décisions prises en petit comité et en toute opacité par des personnes qui se renvoient l'ascenseur. En réalité, on assiste à une appropriation unilatérale de la plus-value par une caste de rapaces dont l'avidité ne semble plus avoir de limites.

Ce phénomène agit comme un

puissant corrosif de la cohésion sociale. Alors que la grande majorité des salariés subit les effets de la compression des coûts - licenciements effectifs ou menaçants, délocalisations, rationalisation des processus de production et stress, progression salariale modeste ou nulle, voire négative -, cette caste s'enrichit, y compris lorsque les affaires ne flambent pas. Deux poids deux mesures qui minent l'adhésion au système économique et l'identification à l'entreprise. Des patrons et des politiciens bourgeois l'ont bien compris qui dénoncent cette dérive, surtout visible dans le secteur financier.

L'initiative populaire de la Jeunesse socialiste «Pour des salaires équitables 9 » aborde donc un problème réel 10. Mais elle fausse le débat en proposant une solution inadéquate. Certes le droit d'initiative permet d'imposer un débat, de transformer en objet politique une indignation ou un malaise. Mais, pour que le débat soit fructueux, encore faut-il exercer ce droit de manière habile et efficace. Faute de quoi l'énergie investie dans l'action ne produit qu'un feu de paille et contribue à terme à la démobilisation des

troupes.

Instaurer un salaire maximum en l'occurrence un multiple du salaire minimum – ne permet pas de saisir toutes les catégories de revenus et donc de limiter le niveau global de la rémunération. Par ailleurs, l'intervention de l'Etat dans la politique salariale des entreprises risque fort de ne pas séduire une majorité qui reste instinctivement libérale. Pourquoi ne pas saisir l'opportunité de relancer le débat sur la fiscalité? Pourquoi ne pas réhabiliter la progressivité de l'impôt?

Seule la fiscalité peut taxer aussi bien le salaire que les primes, les stock-options, les dividendes, les bonus et les intérêts, c'est-à-dire l'ensemble des revenus. Et seule une progressivité forte contribue à une redistribution de la plus-value. Pour faire face à la crise de 1929, le président Roosevelt avait fortement augmenté les impôts des plus riches. Deux décennies plus tard, les pays dits développés ont fait de même, ce qui a contribué à réduire les inégalités.

Depuis la tendance s'est inversée et, au cours des deux dernières

décennies, les allégements au profit des plus favorisés se sont succédés. Il est temps de donner un coup d'arrêt à cette tendance. D'autant plus que les effets négatifs de la course à la sous-enchère fiscale commencent à se faire sentir (<u>DP 1892 11</u>). En <u>imposant exclusivement au</u> <u>niveau fédéral 12</u> la part des revenus dépassant un certain montant – par exemple 300'000 francs – , on éviterait le tourisme fiscal des nantis.

## Le désir malsain de démanteler la SSR

Albert Tille • 22 mai 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/17513

## La proposition de réduire massivement le montant de la redevance radio-TV est un mauvais coup politique

Une pétition munie de 143'000 signatures demande de réduire la redevance Radio-TV à 200 francs contre 462 francs aujourd'hui. La cible prioritaire est évidemment la SSR. Son budget serait amputé de 45%.

Le nombre de signatures réclamant ce démantèlement peut impressionner. Mais l'exploit est très relatif. Rien n'est plus simple que de signer et de signer à nouveau sur Internet. Et comment résister si l'on nous propose de payer deux fois moins?

Nathalie Rickli, à l'origine de ce coup politique, est conseillère nationale UDC de Zurich. Son parti n'aime pas la SSR. Mais il ne soutient pas l'agression trop massive de son élue. La Zurichoise est aussi, et surtout, vendeuse de publicité pour les radios et TV privées. Bravo! Elle fait sa propre pub en véritable professionnelle.

Faut-il pour autant «dégraisser le mammouth» et réduire le «train de vie somptuaire» de la SSR, comme le suggère avec élégance Patrick Chuard dans 24 Heures (19.5)?

Certes, à l'abri d'une redevance plus stable que les recettes publicitaires, la Radio et la TV publiques souffrent moins de la crise. Certes les journalistes de la SSR sont un peu mieux payés que ceux de la presse écrite, contraints qu'ont été ces derniers d'accepter des conventions collectives de travail toujours plus défavorables. Cela ne signifie pas qu'il faut aligner vers le bas les conditions de travail d'une profession globalement peu rémunérée en regard du niveau de formation qu'elle exige.

Et un appauvrissement de l'audiovisuel public ne renforcerait en rien la presse écrite. Une perte d'audience de la SSR n'augmenterait ni le tirage des journaux ni leurs recettes publicitaires. Elle profiterait exclusivement aux radios et surtout aux télévisions étrangères qui rafleraient une

part accrue de la publicité suisse. Le seul secteur où l'audiovisuel et la presse écrite sont en concurrence est l'Internet. Et l'on peut comprendre que les éditeurs s'opposent à l'introduction de la publicité sur les sites Radio-TV.

Sans redevance, il n'y aurait pas de radio et de télévision suisses dignes de ce nom. Le mandat de service public justifie et impose des ressources autres que celles de la seule publicité. La SSR n'est certes pas dispensée d'une gestion rigoureuse. Son nouveau directeur général s'y emploie. Le Conseil fédéral donne le ton en serrant la vis malgré la hausse vertigineuse des droits de retransmission de manifestations sportives.

Au-delà, nous entrons dans une zone dangereuse. Les revendications des nationalistes de mise à la diète et de coupe dans les programmes signifieraient une perte pour la cohésion nationale et pour l'image de la Suisse.